



## convention collective non respecté

Par **memete**, le **09/02/2010** à **22:40**

bonjour, je me trouve sous la convention collective 3234 et elle dit que tout déplacement pour un travail jours de repos le déplacement doit être payé mais quand je pose la question pourquoi mon IKV n'est pas inclus ont me dit que c'est inclus et depuis ont ne me propose plus de venir travailler mes jours de repos. je pense qu'ils cache des choses. quel est mon recours pour être payé et sur combien de temps puis-je revenir pour être indemnisé

Par **miyako**, le **10/02/2010** à **21:36**

Bonsoir,  
Comme vous, je pense qu'ils ont dû s'apercevoir de leur erreur, et c'est pourquoi, ils ont rectifié votre planning.  
Vous pouvez faire un rappel justifié, sur 5 ans maxi.  
Amicalement vôtre  
suji Kenzo conseiller RH  
sujikenzo@yahoo.fr

Par **memete**, le **11/02/2010** à **14:34**

bonjour et merci je vais faire mon courrier avec AR et attendre ce qu'ont va me répondre.  
amicalement